

**Avenant à la convention d'audit énergétique hors ACTEE :
Commune d'Audierne – 10 bâtiments**

Passé entre :

- Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF), 9 allée Sully, 29000 Quimper, représenté par son Président, M. Antoine COROLLEUR agissant en vertu de la délibération en date du 13 novembre 2020 d'une part ;
- La commune d'Audierne, représentée par son Maire, M. Gurvan KERLOC'H agissant en vertu de la délibération du _____, visée le _____, d'autre part ;

Objet de l'avenant

Une convention a été signée entre le SDEF et la commune d'Audierne le 15/01/2021, visée le 05/03/2021, afin de définir les modalités selon lesquelles la Collectivité va bénéficier de l'accord-cadre à bons de commande « audit énergétique de bâtiments publics », porté par le SDEF hors programme ACTEE.

Suite à l'abandon de la réalisation de cinq audits énergétiques, il y a lieu de de modifier la convention.

De plus, l'audit énergétique de l'école d'Esquibien n'ayant pas encore été réalisé, il convient d'appliquer la révision des prix au 1^{er} janvier 2023. Ainsi que de supprimer la plus-value des métrés, la commune ayant fourni des plans validés par le bureau d'étude.

Enfin, il n'était pas prévu de participation financière du SDEF.

Mais, par délibération du bureau du 11/12/2020, le SDEF a ajouté pour les audits HORS ACTEE la mention « *le SDEF participe à hauteur de 90% du montant de l'audit dans la limite de 2 500 € HT par audit et par bâtiment, au-delà de 2 500 € HT, les coûts sont pris en charge à 100% par la collectivité* » à son règlement financier.

La convention doit donc être modifiée par avenant aux articles 1 et 4.

Nouvel « Article 1 : Objet »

La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles la Collectivité va bénéficier de l'accord-cadre à bons de commande « audit énergétique de bâtiments publics », porté par le SDEF pour le compte de ses adhérents. La réalisation des prestations a été confiée par le SDEF à :

- Lot 1 : Pays de Cornouaille + Quimperlé Communauté : **EXOCETH**

Au titre de cette convention, les prestations suivantes seront réalisées sur le patrimoine de la collectivité :

Site étudié	Adresse du site	Surface chauffée (m ²)	Prestation(s) BPU	Plan disponible
Mairie d'Audierne	12 quai Jean Jaurès 29770 Audierne	1108	Article 4 : audits énergétiques Article 5 : plus-value métrés	NON
Mairie d'Esquibien	3 rue Surcouf, Esquibien 29770 Audierne	502	Article 4 : audits énergétiques Article 5 : plus-value métrés	NON
Salle polyvalente d'Esquibien	Place de la Fontaine, Esquibien	531	Article 4 : audits énergétiques Article 5 : plus-value métrés	NON
Bibliothèque d'Esquibien	13 bis rue Laënnec, Esquibien	277	Article 4 : audits énergétiques Article 5 : plus-value métrés	NON
Ecole publique d'Esquibien	Rue Duguay Trouin, Esquibien 29770 Audierne	969	Article 4 : audits énergétiques	OUI

Nouvel Article 4 « Modalités de financement »

Le montant de la prestation réalisée dans le cadre de la présente convention s'élève 12 241,05 € HT, soit 14 689,26 € TTC, conformément aux prix retenus dans le marché. **Les prestations externalisées sont payées par le SDEF** sur la base des factures établies par l'entreprise qu'il a désignée.

Dans les 30 jours suivant la remise du rapport, la commune s'engage à verser au SDEF 100 % du montant TTC de la prestation, soit la somme de 14 689,26 € TTC.

La Collectivité s'acquittera de la somme due dans les trente (30) jours suivants l'émission du titre de paiement.

❖ Participation financière du SDEF :

Conformément au règlement financier du SDEF 2021-2023 voté en comité syndical du 18 décembre 2020, la participation du SDEF est la suivante :

- 90 % dans la limite de 2 500 € HT par audit et par bâtiment.

Ainsi, dans les 30 jours suivant le paiement par la collectivité, le SDEF s'engage à verser à la commune une participation financière de **10 357,12 €**.

Détail du montant :

Site étudié	Montant de l'audit	Montant de la participation communale	Montant de la participation reversée par le SDEF
Mairie d'Audierne	3 099,00 € HT	3 718,80 € TTC	2 250,00 €
Mairie d'Esquibien	2 634,15 € HT	3 160,98 € TTC	2 250,00 €
Salle polyvalente d'Esquibien	2 117,65 € HT	2 541,18 € TTC	1 905,89 €
Bibliothèque d'Esquibien	2 117,65 € HT	2 541,18 € TTC	1 905,89 €
Ecole publique d'Esquibien	2 272,60 € HT	2 727,12 € TTC	2 045,34 €
TOTAL	12 241,05 € HT	14 689,26 € TTC	10 357,12 €

A Audierne,
Le Maire,
Gurvan KERLOC'H

A Quimper,
Le Président,
Antoine COROLLEUR